

2019_CT2_483

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Syndicat Sainte-Victoire Travaux Forestiers et de son affectation

Le 28 novembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 22 novembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TERME Françoise – BONTHOUX Odile donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FREGEAC Olivier donne pouvoir à CESARI Martine – GERARD Jacky donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à AMEN Mireille – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 28 novembre 2019

02_1_15

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Syndicat Sainte-Victoire Travaux Forestiers et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 19 Décembre 2019

13079

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Syndicat Sainte-Victoire Travaux Forestiers et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'objectif de l'investissement porté est de permettre au Territoire du Pays d'Aix d'établir, en accord avec le Comité de Gestion du Grand Site Sainte-Victoire, le programme des travaux de Défense de la Forêt Contre l'Incendie à réaliser sur les massifs Concors et Sainte-Victoire, conformément au Plan de Massif de Protection de la Forêt Contre l'Incendie (PMPFCI), anciennement appelés PIDAF.

Cette programmation comprend les travaux suivants :

- diminution de la biomasse,
- mise en sécurité des bords de piste DFCI,
- réalisation de pistes DFCI,
- installation d'équipements hydrauliques.

A titre indicatif, ces opérations peuvent être subventionnées à un taux maximum de 80 % d'aides publiques par l'Union Européenne, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, notamment au titre du dispositif 8.3.1 du Programme de Développement Rural (PDR) régional relatif aux aides aux opérations de défense des forêts contre les incendies du FEADER.

En juin 2018, le marché public de travaux du Territoire du Pays d'Aix est arrivé à échéance. Dans l'attente d'un marché public métropolitain en 2019, une solution transitoire a été décidée en utilisant le marché public de travaux d'Aubagne pour l'ensemble des territoires de la Métropole. Cette solution mal adaptée, n'a pas permis l'exécution complète du programme de travaux 2018

De plus, la non attribution du marché de travaux métropolitain 2019 à ce jour, laisse envisager un retard l'exécution supplémentaire des travaux 2019.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_483-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

De ce constat, il est prévu de lisser les travaux sur la période 2019 – 2023 afin de rattraper le retard de l'exécution de ces travaux et surtout de protection des massifs contre le risque d'incendie.

Cette révision porte le montant de l'opération Sainte Victoire Travaux Forestiers de 1 290 000 € T.T.C. avant révision à 2 010 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant Ouverture, affectations et modifications d'autorisations de programmes du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de + 720 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI2472AP Sainte-Victoire Travaux Forestiers afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total + 720 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI2472AP Sainte Victoire Travaux Forestiers.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.
-

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI2472AP Sainte Victoire Travaux Forestiers pour un montant de + 720 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI2472AP Sainte Victoire Travaux Forestiers

Montant initial de l'AP : 1 290 000 € T.T.C. Révision de l'AP : + 720 000 € T.T.C

Montant final de l'AP : 2 010 000 € T.T.C

Déjà financé : 223 658,40 € T.T.C

CP 2019 (DM2 compris) : 289 000 € T.T.C.

CP 2020 : 440 000 € T.T.C CP 2021 : 350 000 € T.T.C. CP 2022 : 350 000 € T.T.C.

CP 2023 : 350 000 € T.T.C Reste à financer : 7 341,60 € T.T.C.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Syndicat Sainte-Victoire Travaux Forestiers et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_483-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019